

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**EXTRAIT**

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 27 septembre 2012

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	3
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 27 septembre 2012 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 21 septembre 2012, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mme Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET – M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT – Mme Adjoua KOUAME - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Serge LEBRETON donne pouvoir M. Jean-Marie MASSON - Mme Brigitte BONNEAU donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET - Mme Dominique HALLEY donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT ABSENTS

M. Gilles LE MOINE – Mme Jeanine PROVOST -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

ENQUETE PUBLIQUE

2012.112

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DECHETTERIE CHATEAUBERNARD**

Dans le cadre d'une demande d'enregistrement d'une déchetterie sise ZAC du Mas de la Cour à CHATEAUBERNARD présentée par CALITOM, il est procédé à une enquête publique d'une durée de 4 semaines à la Mairie de CHATEAUBERNARD, du lundi 20 août au lundi 17 septembre 2012 inclus.

Ce dossier a été présenté en Commission d'Aménagement Durable le 29 août 2012 et a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DONNE un avis favorable sur la demande d'enregistrement pour la création d'une déchetterie à CHATEAUBERNARD.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

